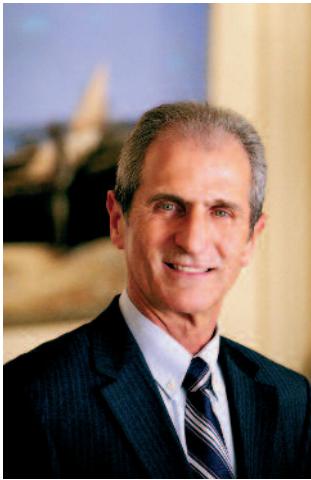


UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE !



Tout le monde peut le constater, Toulon est une ville qui avance, qui améliore le quotidien de ses habitants et qui travaille à son avenir.

Mais que serait notre futur si nous n'avions pas à l'esprit la nécessité de préserver et de transmettre aux nouvelles générations notre passé historique, notre environnement naturel et notre patrimoine architectural ? Car notre force, c'est aussi notre identité, une identité qui se lit dans nos quartiers comme dans notre centre ancien, riche d'une diversité que nous avons le devoir de conserver et de mettre en valeur.

Toulon protège aujourd'hui ce patrimoine urbain à travers un document stratégique : la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP, révisée en 2007), qui impose des règles de construction exigeantes en terme de qualité du bâti sur le grand centre ville. Son périmètre retrace l'histoire architecturale et urbaine de Toulon à travers ses bâtiments, ses éléments architecturaux, ses vues et perspectives, ses monuments et ambiances. Autant d'éléments qui contribuent à l'identité, à l'authenticité et à l'originalité de Toulon.

Comme le précise la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, une nouvelle étape consiste maintenant à faire évoluer les ZPPAUP en AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Il s'agit surtout d'envisager les évolutions de notre patrimoine de manière qualitative afin de l'adapter aux exigences modernes et d'y intégrer une dimension de développement durable.

Ce nouveau dispositif reprend les grands principes fondateurs de la ZPPAUP afin de prévenir les mauvaises techniques de réhabilitation, de maîtriser les extensions et évolutions du bâti tout en apportant des réponses appropriées à la dégradation du patrimoine architectural.

Les panneaux d'exposition qui vous sont proposés sont destinés à ouvrir le dialogue et la concertation : merci à tous ceux qui auront à cœur de donner leur avis et de partager avec nous leur passion pour Toulon !

Hubert Falco
Maire de Toulon



LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

ÉLÉMENTS CLÉS

- Suite aux évolutions législatives, un délai national à respecter pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP, à savoir juillet 2015 au plus tard
- Une compatibilité indispensable de l'AVAP avec le Plan Local d'Urbanisme et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- L'intégration d'un volet développement durable avec des règles abordant les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables
- Une mise à jour de l'analyse qualitative du patrimoine et des prescriptions urbaines

DISTINCTIONS ENTRE AVAP ET ZPPAUP

- Le maintien du périmètre des 500 m aux abords des monuments historiques au-delà des limites de l'AVAP
- L'intégration d'un volet développement durable
- La création d'une instance consultative locale pour l'élaboration et le suivi de l'AVAP : la CLAVAP
- Une phase de concertation avec le public en amont de l'enquête publique pour l'AVAP

AMÉLIORER LA ZPPAUP

- Une amélioration du document afin de faciliter sa lecture et sa compréhension
- Une simplification du nombre de sous secteurs pour une meilleure lisibilité du document
- Une réflexion sur l'opportunité d'intégrer de nouveaux matériaux et dispositifs relatifs aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à l'environnement
- Une évolution du règlement sur quelques points difficiles à appliquer dans la pratique dans un souci de simplification
- Des compléments à apporter sur le diagnostic historique, végétal et architectural avec notamment l'intégration du patrimoine contemporain et l'étude de certains îlots

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE PROCÉDURE*

Délibération prescrivant l'AVAP, définissant les modalités de concertation et désignant les membres de la commission locale de l'AVAP



Étude avec élaboration du diagnostic et identification des enjeux



Formalisation du dossier de l'AVAP comprenant un rapport de présentation, un règlement et un document graphique



ARRÊT du Projet de l'AVAP en Conseil Municipal et bilan de la Concertation



Passage en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites



Transmission pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA)



ENQUÊTE PUBLIQUE avec rédaction au final d'un rapport du commissaire enquêteur



Délibération de création de l'AVAP

* Concertation jusqu'à l'arrêt du projet avec notamment la mise à disposition d'un registre pour le public

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION

L'urbanisation de la ville est étroitement liée à l'évolution de ses remparts. Chaque desserrement des fortifications a soulagé l'asphyxie du centre dont souffre la Ville jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Les différents types de tissus urbains visibles aujourd'hui dans le centre de la ville correspondent aux différentes périodes historiques : irréguliers et denses jusqu'au XVIII^e siècle, ordonnés et plus aérés au XIX^e siècle, disparates au XX^e siècle.

1 DE LA NAISSANCE DE LA VILLE JUSQU'AU XV^E SIÈCLE

- Structuration originelle de la ville autour de l'îlot St Vincent
- Tracé de la ville organisé nord/sud pour les rues principales, perpendiculaires au rivage
- Cité sous la forme d'un rectangle de 6 hectares dont le grand côté fait environ deux fois la mesure du petit

2 FORTIFICATIONS D'HENRI IV

Le XVI^e siècle se distingue par :

- le repeuplement de la ville suite aux épidémies et aux guerres ; le tissu urbain se densifie
- un parcellaire en lanières qui s'appuie sur une trame viaire axée Nord / Sud
- la création de l'arsenal
- la construction des fortifications dites d'Henri IV

3 EXTENSION DE VAUBAN

Au XVI^e siècle, le projet d'extension de Vauban est adopté : agrandissement occidental de l'espace fortifié au bénéfice principalement de l'arsenal.

Le XVIII^e siècle se caractérise par le développement d'un certain ordre urbain avec :

- des plans d'alignement
- des démolitions d'anciens îlots
- l'aménagement du secteur de la place d'Armes



4 EXTENSION DE NAPOLEÓN III

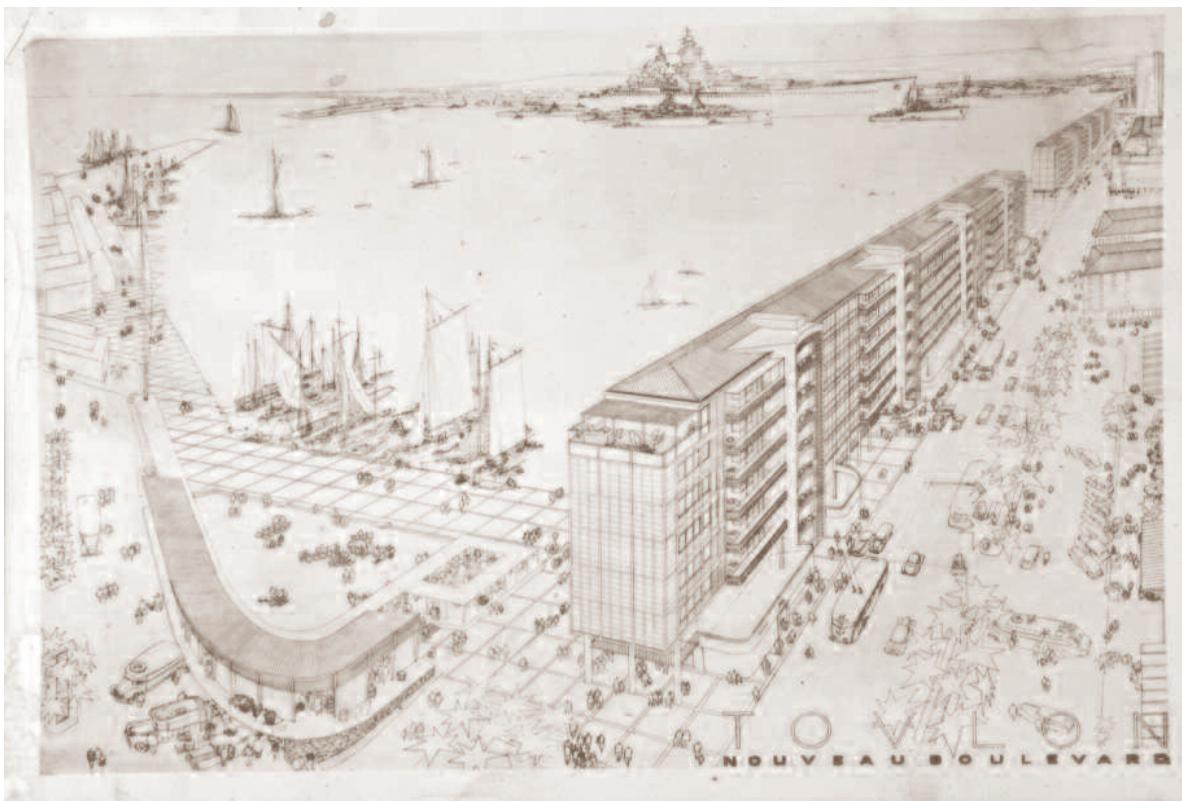
V I E I L L E

- Doublement de la surface de la ville suite au déclassement des vieux remparts décidé en 1851
- Nouvelle extension de l'arsenal vers l'ouest
- Haute ville érigée sur la base d'un système de quadrillage des rues, sur le modèle haussmannien
- Urbanisation des faubourgs populaires de Saint Jean du Var et du Pont du Las, au-delà du centre ville.



L'URBANISATION CONTEMPORAINE

La 2nde Guerre Mondiale cause de nombreux dégâts à la ville, de nombreux immeubles sont détruits principalement autour de l'arsenal, du centre ancien et du port de commerce.



- Mise en avant des principes avant-gardistes émis par les congrès internationaux d'architecture moderne avec la Frontale du Port (béton, trame modulaire, préfabrication) qui reçoit en 1951 le grand prix d'honneur à la triennale de Milan
- Application des principes issus de la Charte d'Athènes à la Rode et au Port Marchand avec la construction d'ensemble d'immeubles aérés.
- Apparition des quartiers de la Beaucaire, Ste Musse, Port de Plaisance dans les décennies suivantes

L'urbanisation de Toulon, de type polycentrique, s'est effectuée en fonction des contraintes topographiques et paysagères du site. Les différentes politiques d'équipements et projets d'aménagement du XX^e siècle ont voulu transformer le centre ville en centre urbain d'agglomération.